

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au bureau, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.

Les Abonnements et les Annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Et-angère, LAFITE-BULLIER et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence Centrale de Publicité des Journaux des Départements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

8 heures » minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
5 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. matin, Express.
11 — 49 — — Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. «
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements de mandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Des lettres de Corfou, du 22 avril, portent que les révoltés de Nauplie, qui n'ont pas été admis, ou n'ont pas voulu profiter de l'amnistie accordée, se réfugient aux Iles-Ioniennes.

Athènes, 20. — Le roi, voulant témoigner sa confiance au peuple et garantir l'armement national, a ordonné hier la création d'une garde nationale à l'instar de ce qui existe en Belgique et en Italie.

Les chambres sont convoquées pour le 7 mai.

Aujourd'hui, à leur sortie de l'église, le roi et la reine ont été accompagnés par la population avec des acclamations enthousiastes. — Havas.

Le ministre des finances de Hanovre a déclaré dans la première chambre que le gouvernement ne pouvait encore se rendre compte des conséquences du traité de commerce franco-prussien ; mais que, quant à lui personnellement, il craignait que les recettes de la douane de Hanovre n'eussent à en souffrir.

Carlsruhe, le 26 avril. — La chambre des députés a adopté, à l'unanimité, dans sa séance d'hier, le projet de loi relatif à l'égalité civile des israélites. — Havas.

On mande de Madrid, le 25 avril :

Il a été donné lecture, à la chambre des députés, du rapport relatif au projet de loi sur la presse.

L'indemnité du Maroc a été payée hier. On prendra les terrains convenus autour de Melilla, de gré ou de force. — Havas.

La Gazette de l'Etoile, de Berlin, annonce que la fixation du budget de l'Etat doit être publiée, à l'avenir, au commencement de l'année budgétaire, pour servir de règle à l'administration.

D'après un ordre royal, le budget de l'Etat, pour 1862, doit être présenté aux prochains Etats, en même temps que celui pour 1863. Il a été

ordonné, en outre, que les recettes et les dépenses des deux budgets seraient spécifiées plus en détail, parce qu'il est possible d'achever les travaux préparatoires d'ici à la réunion des Etats. — Havas.

Le Journal de Saint-Petersbourg, du 25 avril, contient un ukase qui réorganise le conseil municipal de Moscou sur le modèle de celui de Saint-Petersbourg, c'est-à-dire au moyen d'élections libres faites par les corporations. — Havas.

Le lieutenant-gouverneur de Pologne, le général Luders, est parti le 25 de Varsovie pour Saint-Petersbourg, en compagnie de M. le secrétaire d'Etat et du conseiller d'Etat Szwecow. L'évêque Wielopolski et le directeur, M. Vendal, se sont également mis en route pour la même destination. — Havas.

On mande de Vienne, le 25 avril :

La correspondance Scharf annonce comme imminente la publication d'une lettre de l'empereur à M. Schmerling, relativement à la loi de la responsabilité des ministres. — Havas.

Le vice-roi d'Egypte est parti le 24 avril d'Alexandrie pour Candie. Son Altesse sera à Paris vers le 20 mai. — Havas.

Les nouvelles de Raguse sont du 26 avril :

Dervisch-Pacha est, entre Gatzko et Bilecia, cerné par les Monténégrins.

Hussein-Pacha a été battu près de Bjelopoglie, en Albanie. Il a perdu quatre canons et cinq cents hommes.

Omer-Pacha a envoyé son médecin Kotschet au prince de Montenegro pour lui proposer des négociations ayant pour base l'autonomie complète de l'Herzegowine.

Le prince a accepté. — Havas.

Nous recevons des nouvelles du Mexique, qui vont jusqu'au 20 mars.

Quand les troupes alliées ont quitté Vera-Cruz, le Vomito commençait à devenir menaçant ; il était temps de soustraire nos soldats à cette pernicieuse influence.

Une dépêche qui nous parvient à l'instant fait mention d'un tragique accident dont les troupes mexicaines ont été victimes. Dans un endroit appelé Saint-André se trouvait une brigade chargée de garder un édifice rempli de poudre.

Le feu a pris par l'imprudence d'un des gardiens, et l'explosion qui en est résultée a fait périr seize cents hommes et beaucoup de femmes.

(Le Pays.)

Une dépêche de Shanghai, du 6 mars, annonce que les Français et les Anglais, réunis aux troupes impériales chinoises, ont attaqué les rebelles devant Shanghai et leur ont fait éprouver des pertes considérables.

Shanghai, 15 mars. — Les Taepings avaient été battus à Ming-Hong par les forces alliées anglo-françaises. Leur perte est évaluée à un millier d'hommes. Trois missionnaires français avaient été assassinés par les Taepings. Le bruit courait que la vie des étrangers à Newchwong était en péril. — Havas.

On lit dans le Moniteur :

« Conformément à la loi du 12 février 1862, les propriétaires de rentes 4 1/2, 4 p. 100 et d'obligations trentenaires résidant en Europe et en Algérie avaient un délai de deux mois pour faire connaître leur adhésion à la conversion facultative.

Ce délai a expiré le 15 avril. Il résulte des déclarations faites que le montant des titres convertis s'élève, savoir :

Rente 4 1/2 p. 100, 131,821,331 francs de rentes déposées par 412,292 porteurs ;

Rente 4 p. 100, 1,652,614 fr. de rentes déposées par 1,929 porteurs.

FEUILLETON

LES MISÈRES DE CATHERINE.

1.

C'était pendant l'hiver de 1855. Par une après-midi brumeuse et glaciale, on pouvait voir sur un des quais de l'île de Guernsey deux hommes, une femme et un enfant se promenant avec des signes d'impatience, de désignation ou d'inouïance, en attendant le bateau de Jersey qui devait les prendre au passage pour les conduire sur le continent. Un froid intense et une brise chargée de petits glaçons, qu'elle leur jetait au visage, obligeaient nos personnages à tourner souvent le dos à la mer pour moins sentir les rafales du vent qui leur coupait, par moments, la respiration.

Ces gens-là avaient l'air parfaitement indifférents les uns aux autres, et le hasard seul semblait les avoir réunis sur le quai de Guernsey. Il n'en était pas, cependant, tout à fait ainsi, pour deux d'entre eux du moins.

La femme pouvait avoir de vingt-sept à vingt-huit ans. Sa mise était simple, mais non point élégante ; il s'en fallait. Elle portait l'empreinte de souffrances morales et physiques qui, pour avoir ravagé sa beauté, laquelle avait pu être éclatante, n'avaient pas enlevé l'extrême

distinction et la dignité calme de ses traits, non plus que la douceur un peu effarée de ses yeux. A première vue, on pouvait dire d'elle sans se tromper : qu'elle avait sur sa personne le deuil d'une époque qui avait dû être plus heureuse. Elle tenait par la main un petit garçon de sept à huit ans, blond, bouclé, et je n'ajouterais pas rose pour compléter le tableau habituel, car, au contraire, le pauvre enfant était extrêmement pâle et semblait un reflet des chagrins et des maladies qui rongeaient évidemment sa mère. Celle-ci fixait sur ce petit être, en qui semblaient se résumer et se confondre toutes ses consolations, des regards pleins d'amour et d'anxiété. Lorsque quelque vague un peu forte venait se briser sur la plage en grondant, elle reculait avec une sorte de terreur en faisant à son fils un rempart de son corps. On eût dit qu'elle le défendait avec le courage du désespoir contre un ennemi invisible. Il semblait y avoir entre cette mère et ce fils des liens plus qu'ordinaires et dont la rupture devait être également fatale à tous deux.

Voici le portrait de l'un des autres personnages qu'il nous tardait de présenter à nos lecteurs. C'était un homme de trente-cinq ans, d'une encolure un peu forte et assez vulgaire, quoiqu'en le voyant on pût dire que c'était un bel homme. Il était habillé de neuf de la tête aux pieds et avec une recherche d'un goût douteux. Quelque chose de gauche et d'empressé dans ses manières indiquait clairement qu'il n'avait pas toujours été habi-

tué à se vêtir de si beaux habits ou qu'il en avait perdu l'usage. Il portait sur son visage délabré les signes d'une vie agitée par le désordre et par la débauche. Cet homme mettait une affectation marquée à croiser les pas de la mère et du fils. Ce dernier n'y avait pas pris garde, autrement que pour regarder, par simple curiosité d'enfant, les splendides et volumineuses breloques qui ornaient la riche chaîne dont ce personnage avait orné son gilet. Mais la mère avait promptement attiré son fils par le bras, en lui adressant à voix basse quelques paroles de reproche sans doute, et tout avait été dit. Quant à elle, elle avait montré un froid dédain aux regards que cet homme lui lançait et aux quelques mots qu'il lui murmurait en passant. Elle ne manquait pas de rougir, cependant, et ses lèvres frémissantes indiquaient l'agitation qu'elle ressentait.

Notre quatrième personnage jouait dans cette scène qui avait pour théâtre le quai d'une île battue par l'orage et pour décor l'Océan, un rôle tout à fait passif. Il n'avait pu se défendre de prendre un certain intérêt aux deux acteurs principaux et de bâtir dans l'oisiveté de l'attente où il était, une petite comédie de l'avenir, tandis qu'il s'agissait en réalité d'un drame du passé. Celui-là était dans toute l'acception du mot anglais, un gentleman. Associé d'une grande maison de Banque à Londres, il revenait purement et simplement d'une tournée d'affaires et observait, pour le plaisir d'observer

Obligations trentenaires, 604,439.
 Les titres non convertis s'élevaient à :
 Rente 4 1/2 p. 0/0 40,241,185 fr.
 Rente 4 p. 0/0 456,236
 Obligations trentenaires 70,721

Ce résultat ne peut être modifié que dans une faible proportion sur les déclarations de conversions des rentiers résidant dans nos colonies, et auxquels la loi du 12 février a accordé un délai d'un an pour se prononcer.

On assure que le Corps-Législatif sera prochainement saisi d'une loi dont l'adoption aurait pour conséquence d'identifier complètement, à partir du 14 octobre 1862, les deux fonds trois pour cent, dont les arrérages seraient désormais payés simultanément de trois mois en trois mois. Il serait demandé au Corps-Législatif d'assurer au gouvernement, par la même loi, les pouvoirs et les moyens nécessaires pour achever la conversion en trois pour cent des rentes 4 1/2 et 4 0/0 qui, par suite de l'abstention des porteurs, ou par l'effet d'obstacles légaux, sont demeurées en dehors de la conversion facultative. — Havas.

Dans la séance du Corps-Législatif du 26, M. le président a donné lecture d'un décret qui proroge la chambre au 14 juin.

L'escadre française est partie de Toulon samedi pour se rendre directement à Naples. M. Benedetti, notre ministre à Turin, est parti également pour Naples par la voie de mer; le ministre d'Angleterre y va par la voie de terre.

Des journaux de Turin prétendent que le général de Goyon, invité à se rendre à Naples pendant le séjour du roi Victor-Emmanuel, aurait répondu par un refus.

Nous croyons pouvoir assurer que cette nouvelle est sans aucun fondement.

Aucune dépêche officielle ne contient la nouvelle, publiée par l'Indépendance du 24 de ce mois, que Vély pacha, ambassadeur à Paris, soit rappelé de son poste. Cette nouvelle a été tant de fois démentie que nous n'y croirons qu'en la voyant au Moniteur. L'Indépendance se montre mieux informée quand elle ajoute n'avoir pas appris cependant que l'ambassadeur soit parti, ou qu'il ait fait même des préparatifs de départ. (Pays.)

FAITS DIVERS.

Paris, 26 avril. — On lit dans la partie non-officielle du Moniteur :

« Sa Majesté la reine des Pays-Bas est arrivée à Paris vendredi soir.

» L'Empereur a été la recevoir à la gare du chemin de fer du Nord et l'a amenée au palais des Tuileries, où l'attendait l'Impératrice.

» Sa Majesté est accompagnée de M^{me} la comtesse Van-der-Oudermeulen, grande maîtresse de sa maison; de M^{me} la comtesse de Pabst, sa première dame d'honneur; de M. le comte de Randwyck, grand maître de la maison du roi; de M. le baron de Hardenbrock, chambellan du roi, et du secrétaire de ses commandements, M. le conseiller d'Etat de Weckherlin.

ver, les personnages qui se mouvaient autour de lui. Seulement il s'était avoué éprouver une vive sympathie pour cette mère souffrante et ravagée et pour le petit garçon, en même temps qu'il avait ressenti un mépris instinctif pour cet homme vulgaire, exharnaché de chaînes d'or, d'épingles en diamants et de bagues à tous les doigts! et qui faisait la roue autour de cette pauvre femme. Il avait cru, un moment, le reconnaître pour un de ces êtres qu'on rencontre dans les hasards de la vie ou des affaires, qui ne vous laissent aucune impression et dont on ne se souvient plus que quand les occasions vous approchent d'eux.

M. Gates, c'est ainsi que se nommait le banquier, autant pour tuer le temps que pour ne paraître point indiscret à son co-voyageur et peut-être aussi à la femme, avait tiré de son sac de nuit une longue-vue, l'avait déployée et s'était mis à interroger l'horizon impénétrable où le bateau de la poste n'apparaissait pas encore. L'enfant, en apercevant la longue-vue de Gates, et intrigué de l'usage auquel celui-ci venait d'appliquer l'instrument, se détacha de sa mère qui essaya vainement de le retenir un instant, courut vers Gates, accrocha ses petites mains à son paletot, et lui dit en levant sa tête blonde :

— Qu'est-ce qu'on voit donc là-dedans? Laissez-moi regarder aussi?

Le gentleman se baissa complaisamment et colla la longue-vue à l'œil de l'enfant. L'homme aux breloques

» M. le vicomte de Laferrière, chambellan de l'Empereur, et M^{me} la comtesse de Montebello, dame du palais de l'Impératrice, ont été désignés par Leurs Majestés pour être attachés à la personne de la reine pendant son séjour en France.

— Les ambassadeurs japonais partent mardi pour Londres. L'ambassade s'embarquera à Calais, sur un bâtiment français de l'Etat. Avant leur départ, Leurs Excellences seront reçues lundi par M. le ministre des affaires étrangères.

— Les ambassadeurs japonais n'ont fait mardi qu'une seule visite, mais ils ont été frappés de la grandeur de ce qu'ils ont vu, le Tombeau de l'Empereur Napoléon I^{er}. Ils ont ensuite examiné avec beaucoup d'intérêt les cuisines, réfectoires, salles diverses, etc., de l'hôtel des Invalides, mais ce qui les a le plus étonnés, après le Tombeau toute fois, ce sont les salles des plans en relief et les canons placés sur les remparts.

Mercredi, dit le Moniteur, l'ambassade a été reçue au Jardin d'acclimatation par le directeur, le docteur Ruzf de Lavison : tout a été apprécié, et l'on peut espérer qu'après s'être bien rendu compte du but de ce superbe établissement, les Japonais augmenteront plus tard les richesses qu'il renferme.

La représentation de l'Hippodrome a eu l'honneur de leur présence; l'ascension du ballon, dirigé par M. Godard et M. Nadar qui les a photographiés, les a étonnés au dernier point.

Mercredi matin, les docteurs et les lettrés de la mission ont été présentés par M. Hervé de Lavour, médecin du ministère des affaires étrangères, au Val-de-Grâce.

La visite à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, où ils ont été reçus par M. Michel Lévy et les médecins principaux, les a vivement intéressés; ils se sont enquis des différentes affections dont étaient atteints les malades qu'on leur a montrés.

Ils ont examiné avec soin les blessés atteints de fractures, ont demandé des renseignements sur les appareils mis en usage, le mode de pansement, la durée du traitement, etc. Ils ont insisté beaucoup pour savoir si, outre les appareils de contention dans lesquels les membres fracturés étaient placés, les blessés étaient encore soumis à un traitement interne. Puis on leur a montré des amputés qu'ils ont examiné avec une grande attention; ajoutons que chez eux les amputations se pratiquent selon les méthodes européennes. Aussitôt on leur a offert de leur laisser pratiquer sur le cadavre quelques amputations selon la méthode habituelle de leur pays, mais ils ont refusé.

En sortant du Val-de-Grâce ils ont été conduits à l'Ecole de médecine, où ils ont été reçus par M. Paul Dubois, doyen de la Faculté, et le docteur Sapey, chef des travaux anatomiques. Les riches collections d'anatomie du musée Orfila les ont beaucoup séduits, et il ont examiné un grand nombre de pièces anatomiques avec beaucoup de soin; ils ont fait des questions judicieuses sur le mode de préparation et de conservation mis en usage pour obtenir d'aussi belles pièces que celles qui leur ont été montrées et qui servent à l'étude journalière des élèves. Les médecins ont ajouté qu'ils se proposaient d'y revenir, afin de revoir et d'étudier les merveilleuses préparations qu'ils ne

pouvaient suffisamment admirer dans une promenade aussi rapide.

De là, escortés par la foule, dont ils paraissaient d'ailleurs peu s'inquiéter, ils ont traversé à pied la place de l'Ecole pour se rendre au musée Dupuytren, dont le docteur Houel, le conservateur, leur a fait les honneurs en montrant les plus intéressantes pièces d'anatomie pathologique de sa riche collection. Leur attention a été vivement attirée par les squelettes, sur lesquels on leur a montré des fractures produites par des armes à feu, des instruments tranchants, etc.

Les pièces servant à démontrer le mode de consolidation et de guérison des os, soit à la suite des fractures, soit à la suite des amputations, les ont beaucoup intéressés. Ils ont vu avec une curiosité très-prononcée les préparations en cire du musée représentant un grand nombre de maladies de la peau. Les monstres à deux têtes, cyclopes, etc., que renferme l'admirable collection de ce musée, les ont remplis d'étonnement.

A midi et demi ils sont remontés en voiture pour regagner l'hôtel en regrettant vivement de ne pouvoir consacrer un plus long temps à des visites aussi attrayantes pour eux.

— M. Ernest Renan a rouvert son cours samedi au Collège de France. Il n'y a eu aucune démonstration.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Hier soir, un jeune soldat occupé à embarquer des chevaux dans des wagons a été renversé par l'un de ces animaux, qui opposait de vives résistances. Dans sa chute il a eu l'épine dorsale rompue; il a été porté aussitôt à l'hôpital; son état inspire les plus vives inquiétudes.

Samedi a eu lieu, à l'Académie des Beaux-Arts, l'installation de M. Beulé, élu secrétaire perpétuel.

Courses de Saumur.—Programme de 1862.

Deux jours, 17 et 19 Aout.

PREMIER JOUR, DIMANCHE 17 AOUT.

1^o Prix de Circonscription. — 800 fr. donnés par la Société des Courses.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, appartenant à l'arrondissement de l'Ouest (Conditions de l'arrêté du 8 novembre 1850). Le gagnant d'un prix de Circonscription portera 1 kilog. de surcharge; de deux ou plusieurs de ces prix, 1 kilog. et demi. — Distance : 2,000 mètres en une épreuve.

2^o Un objet d'art.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, montés sur des chevaux de carrière.

3^o Un objet d'art.

Pour MM. les Lieutenants et Sous-Lieutenants, sur leurs chevaux d'armes.

4^o Un objet d'art.

Pour MM. les Sous-Maitres de manège, montant des chevaux de carrière.

5^o Steeple-chase militaire. — 800 fr. et un objet d'art de 1,200 fr., donnés par l'administration des Haras.

Pour tous chevaux appartenant bonâ fide, de-

profita de cette circonstance pour s'approcher de la mère et lui adressa la parole. Gates put voir qu'elle avait rougi jusqu'aux yeux, d'abord, puis que son visage s'était ensuite couvert d'un masque de pâleur.

— William! cria-t-elle en s'adressant à son fils; comme si elle sentait que la présence de l'enfant à ses côtés était une sauvegarde pour elle. Mais le petit gars, très attentif à son occupation du moment, ne répondit pas et ne détourna même pas la tête. Gates, sans y paraître, prêta l'oreille et l'œil à la scène suivante :

— C'est mon nom aussi que vous venez de prononcer là, Catherine, dit l'homme en question.

— Malheureusement, répondit Catherine, je l'ai donné à mon fils, ce nom maudit. J'aurais voulu ne jamais le connaître et je voudrais l'avoir oublié!

Ces mots qui, prononcés à voix basse cependant, étaient arrivés jusqu'à Gates, le frappèrent et changèrent le cours de ses suppositions. Il regarda du côté du groupe. Catherine était debout, droite, immobile, dans une attitude de dignité et de mépris. Son interlocuteur, sans être intimidé (il paraissait homme à ne l'être jamais), était cependant gêné. Il avait tendu à la jeune femme une main que celle-ci avait refusé de toucher, et deux ou trois mouvements vifs et incohérents de son corps indiquaient assez que cet accueil l'avait un peu abasourdi.

— Vous manquez d'une façon complète à nos conven-

tions et à nos engagements, reprit Catherine. Il avait été entendu que vous ne m'adresseriez pas la parole, que je ne paraîtrais pas plus vous connaître que vous ne me connaissiez. Moi, j'ai tenu ma parole : qui vous oblige à manquer à la vôtre, — sinon, continua-t-elle en portant la main à ses yeux, l'habitude que vous avez de ne la jamais tenir?...

— Vous pleurez... commença l'homme qui se nommait William, nous le savons maintenant, et en faisant un geste pour prendre de nouveau la main de Catherine. Mais celle-ci recula d'un pas.

— Oh! ne vous imaginez point, dit-elle, que je pleure au souvenir d'un passé dont j'aurais oublié l'existence, sans mon pauvre enfant. C'est sur cet enfant que je pleure; cet enfant qui ne sait pas qu'il a un père-tel que vous, qui ne le saura jamais, Dieu merci!

William ne tourna même pas les yeux du côté de ce fils dont la vue ne l'avait pas ému. Catherine fit encore un pas pour se rapprocher du petit William à qui Gates, touché jusqu'au fond du cœur par cette conversation qu'il venait de surprendre, avait retiré la longue-vue afin de lui rendre sa liberté. Mais l'enfant reprit l'instrument à deux mains, et le promena sur l'horizon. Au loin un point noir venait de se montrer. C'était la fumée du bateau que le mauvais temps obligeait à naviguer avec une extrême prudence.

— Oui, reprit Catherine en réponse à quelques mots

puis le 1^{er} janvier 1862, à des officiers en activité de service dans l'armée française et servant comme chevaux d'armes, de chasse ou de promenade. — Poids : pur sang, 80 kilogram ; demi-sang, 75 kilogram. — Sont exclus tous les chevaux ayant été dans une écurie d'entraînement depuis le 1^{er} janvier 1862, et tous les chevaux ayant gagné une course de haies ou un *steeple-chase*, d'une valeur de 500 fr. ou au-dessus.

Ne sont admis à monter que des officiers en activité de service dans l'armée française. Tout officier ayant gagné un *steeple-chase* de 1,000 fr. portera 3 kilogram. de surcharge. — 5,000 mètres et 10 obstacles environ. — 10 chevaux engagés ou pas de course. — Entrée, 20 fr. pour le second. — Les engagements seront reçus jusqu'au 15 juillet, avant 6 heures du soir, chez M. DE WALL, président de la Société des Courses, quai de Limoges, à Saumur.

6^e *Steeple-chase* (gentlemen-riders). 2,000 fr. donnés par la Société des Courses et MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie.

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Entrée, 100 fr., moitié forfait. — Le moitié des entrées au second. — Poids : 75 kilogram. — Tout cheval ayant gagné, en un ou plusieurs *steeple-chases* ou courses de haies, une somme de 5,000 fr., portera 3 kilogram., de 6,000 fr. et au-dessus, 5 kilogram. Si ces sommes ont été gagnées en Angleterre, la surcharge sera double. Tout cheval né en France jouira d'une modération de poids de 5 kilogram., de 5 kilogram., s'il est né et élevé dans l'Ouest. Tout officier de l'armée française aura une modération de poids de 3 kilogram., et de 5 kilogram. s'il n'a jamais gagné un *steeple-chase* de 1,000 fr. — Distance : 4,500 mètres environ, 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. GRANDHOMME, au secrétariat du *Jockey-Club*, rue de Grammont, n° 30, à Paris, jusqu'au 15 juillet prochain, avant quatre heures du soir.

LUNDI 18 AOUT,

CARROUSSEL

De l'École impériale de Cavalerie,

DEUXIÈME JOUR, MARDI 19 AOUT.

1^{er} Prix du Conseil général de Maine-et-Loire, 1,200 fr.

Pour chevaux entiers et juments, de 3 ans et au-dessus, nés et élevés dans le département de Maine-et-Loire, et ayant conservé, jusqu'à l'instant de la course, leur qualification de chevaux de l'Ouest. Poids du règlement de l'Ouest. Entrée, 20 fr. pour le deuxième arrivant. — Distance, 4,000 mètres en une épreuve.

2^e Un objet d'art,

Pour MM. les Sous-Officiers élèves-instructeurs, montant leurs chevaux d'armes.

3^e Un objet d'art,

Pour MM. les Sous-Officiers titulaires de l'École impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes.

4^e Un objet d'art,

Pour MM. les Officiers de l'École impériale de cavalerie, montant leurs chevaux d'armes ou

de William qui avaient échappé à Gates, il a fallu que je me visse au bord de l'abîme de la misère pour avoir oublié ma dignité de femme au point de vous écrire, et de vous demander votre secours. Mais au-dessus de la dignité de la femme, il y a la tendresse de la mère; et c'est la mère seule qui a écrit. D'ailleurs, dans cette pauvre créature usée, flétrie, malade, vieillie avant l'âge, il ne reste plus rien de Catherine, et je n'avais pas la folie de m'imaginer que ma vue pût vous être agréable en rien. Je me suis même étonnée qu'il y ait eu en votre cœur une fibre qui pût vibrer encore; je m'étais trompée, paraît-il, tant mieux! Vous savez que je ne vous ai pas demandé autre chose que le moyen et l'occasion de travailler à Londres pour gagner le pain de notre enfant. J'espère que vous ne manquerez pas à ce facile engagement de votre part et qui ne diminuera pas d'un penny votre nouvelle fortune.

— Des circonstances indépendantes de ma volonté, Catherine, je vous l'ai dit...

— Moins ici qu'ailleurs, je ne veux entendre d'explications, monsieur. Et rappelez-vous que je tiens, devant mon fils surtout, à ne pas vous connaître...

(La suite au prochain numéro.)

ceux appartenant à des Officiers de l'École, à l'exclusion des chevaux de pur sang.

5^e *Steeple-chase* (gentlemen-riders), — un objet d'art,

Pour chevaux entiers, hongres et juments de demi-sang, de 4 à 7 ans inclusivement, nés et élevés dans l'arrondissement de l'Ouest. (Conditions de l'arrêté ministériel du 3 mai 1856.) — Distance : 3,000 mètres et 15 obstacles environ à franchir. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. VALLON, directeur du haras de l'École impériale de cavalerie, jusqu'au 15 juillet, avant 4 heures du soir.

6^e Prix du chemin de fer. — *Steeple-chase* (gentlemen-riders). — 1,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. donnés par la Société des Courses,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, de toute espèce et de tout pays. — Poids commun, 67 kilogram, 1/2. Entrée, 40 fr. pour le deuxième arrivant. — Les chevaux nés en Angleterre porteront 3 kilogram. de surcharge. — Le vainqueur d'une course de haies ou d'un *steeple-chase* portera 2 kilogram. de surcharge. — Le vainqueur de deux ou plusieurs de ces prix portera 4 kilogram. — Les chevaux nés et élevés dans l'Ouest porteront 3 kilogram. de moins. — Distance : 4,100 mètres environ et 15 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course. — Les engagements pour cette course seront reçus au secrétariat du *Jockey-Club*, à Paris, rue de Grammont, n° 30, jusqu'au 15 juillet, avant 4 heures du soir.

7^e *Steeple-chase* (gentlemen-riders). — 2,000 fr. donnés par l'Administration des Haras,

Pour chevaux entiers, hongres et juments, de 4 ans et au-dessus, nés en France. — Poids commun, 75 kilogram. — Tout cheval ayant gagné un *steeple-chase* ou une course de haies de 2,000 fr. portera 2 kilogram. de surcharge; un *steeple-chase* ou une course de haie de 4,000 fr., 4 kilogram.; un *steeple-chase* de 10,000 fr., 7 kilogram. — Tout officier n'ayant jamais gagné un *steeple-chase* de 1,000 fr. recevra 2 kilogram. — Entrée, 100 fr.; moitié forfait. — La moitié des entrées au second. — Distance 4,500 mètres au moins et 20 obstacles à franchir. — Cinq engagements ou pas de course. — Les engagements pour cette course seront reçus chez M. GRANDHOMME, secrétaire du *Jockey-Club*, rue de Grammont, n° 30, à Paris, jusqu'au 15 juillet, avant quatre heures du soir.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les engagements devront être faits par écrit et adressés à M. VALLON, directeur du haras de l'École impériale de cavalerie, avant le samedi 16 août 1862, à 4 heures du soir, pour tous les prix, excepté toutefois pour ceux relativement auxquels l'époque des engagements est spécifiée au programme.

Tout engagement qui ne contiendrait pas le montant de l'entrée ou du forfait, la désignation exacte du cheval engagé, les couleurs du cavalier, sera considéré comme nul.

Ne sont admis à monter dans les courses de gentlemen que les membres du *Jockey-Club*, de l'Ancien Cercle, du Cercle agricole, du Cercle impérial, du Cercle de la rue Royale, du Cercle de l'Union, du Cercle de Saumur, les officiers de l'armée française en activité de service, les officiers des Haras impériaux, ou les personnes admises sur leur demande et après ballottage par le comité des courses. Les demandes devront être adressées par écrit à M. DE WALL, président de la Société des Courses, à Saumur, le mercredi 14 août, avant 4 heures du soir.

Saumur, le 18 mars 1862.

Les commissaires spéciaux, nommés par le ministre, pour les prix donnés par le gouvernement, V^e DE WALL, Comm^e GUÉRIN, A. DE LIGNIÈRES, JULES QUESNEY DE BEAUREPAIRE.

Approuvé :

L'aide-de-camp, premier écuyer de l'Empereur, directeur général des Haras. G^l FLEURY.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DES COURSES.

MM.

Le général Crespin, commandant l'École de cavalerie, }
Le vicomte O'Neill de Tyrone, } présidents hon.;
sous-préfet de Saumur, }
Le V^e de Wall, président;
Du Baut, maire du Coudray, vice-président;
Demarest, maire de Bagneux;
Le marquis de Maillé;
Gustave de Fos;
Léon Mayaud;
Ch. Trouillard;
Guérin, chef d'escadrons, écuyer en chef à l'École de cavalerie;

De Bonne, capitaine-écuyer;
Vallon, vétérinaire principal;
Duhesme, lieutenant au 6^e chasseurs;
De Coniac, sous-lieutenant au 7^e hussards;
Descharmes, sous-lieutenant aux dragons de l'Impératrice.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés qu'en exécution de l'ordonnance du 24 mai 1825 et de la circulaire ministérielle du 18 juillet même année, une enquête de *commodo et incommodo* sera ouverte au secrétariat de la mairie de cette ville à l'expiration du délai de quinzaine, lequel courra à partir du 23 avril présent mois, pardevant M. Arrault, juge de paix, nommé commissaire-enquêteur, qui recevra pendant trois jours consécutifs, savoir : les 8, 9 et 10 mai, de midi à deux heures, les observations des intéressés, sur la demande en autorisation formée par la congrégation de Ste-Anne de la Providence à Saumur, d'accepter purement et simplement :

1^o L'acquisition faite au nom de cette communauté par M^{me} Jeanne Beaumont, ancienne supérieure générale, d'une maison et dépendances appartenant aux héritiers Coquereau;

2^o L'acquisition faite par M^{me} Suzanne Anne Mazé, supérieure générale actuelle, au nom de la dite communauté, d'une cave appartenant aux époux Girard, de St-Vincent; le tout situé à Saumur, canton de la Gueule-du-Loup.

Hôtel de Ville de Saumur, le 23 avril 1862.

Le Maire, CHEDEAU, adjoint.

MAIRIE DE VILLEBERNIER.

ADJUDICATION AU RABAIS.

Le maire de la commune de Villebernier prévient MM. les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 18 mai prochain, à une heure après midi, en la mairie de Villebernier, par devant le maire de ladite commune, assisté de deux conseillers municipaux et du président de la fabrique de Villebernier, à l'adjudication au rabais des travaux de réparations à exécuter au presbytère.

Le montant du devis, dressé par M. Joly-Leterme, architecte à Saumur, s'élève à la somme de 4,515 francs.

On pourra prendre connaissance du devis et du cahier des charges au secrétariat de la mairie de Villebernier, tous les jours.

Fait à Villebernier, le 25 avril 1862.

(210) Le maire, N. COULON.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

New-York, 17 avril. — M. Mercier, ministre de France à Washington, a quitté cette ville se rendant à Richmond. Son départ donne lieu à beaucoup de suppositions.

Rome, 27 avril. — Le gouvernement russe ayant exigé que le nonce du pape n'entretint de rapports avec le clergé catholique que par l'intermédiaire de la direction des cultes, la cour de Rome renonce à faire partir M^r Berardi pour Saint-Petersbourg.

Turin, 28 avril. — Le roi est arrivé à Gaète ce matin à 6 heures. S. M. a été reçue par les autorités civiles et militaires.

Alexandrie, 28 avril. — Le paquebot apporte des nouvelles de Beyrouth du 15 avril. Les Druses s'opposent par la force au paiement des contributions extraordinaires. Le mécontentement est général contre les Turcs.

Le prince de Galles est à Damas; il est attendu à Beyrouth. — Havas.

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, rue Milton, 7, sera à Saumur, Hôtel Budan, appartement n° 16, le 8, le 9, le 10 et le 11 du mois de mai prochain. (220)

LE CACHEMIRE DES INDES,

réduit par la baisse de la dernière vente de Londres et par le nouveau traité de commerce, est devenu très-accessible chez M. DUPONT, qui peut offrir des Cachemires longs et carrés de 100 à 300 francs, qualité ordinaire; de 400 à 800 francs, qualité moyenne; de 900 à 1,500 francs, qualité fine. — à Paris, chaussée d'Antin, 41, angle de la rue Joubert, au premier. — Vente,

échange, réparation des châles français et des Indes. — Expéditions en province. (184)

Marché de Saumur du 26 Avril.

Froment (hec. de 77 k.) 23 57	Huile de lin 48 —
2 ^e qualité, de 74 k. 22 63	Paille hors barrière 71 36
Seigle 14 30	Foin id. 72 46
Orge 10 30	Luzeine (les 730 k.) 62 —
Avoine (entrée) 11 30	Graine de trèfle 48 —
Fèves 15 75	— de luzeine. 50 —
Pois blancs 24 —	— de colza —
— rouges 20 —	— de lin 29 —
Cire jaune (50 kil) 170 —	Amandes en coques (l'hectolitre) —
Huile de noix ordin. 32 —	— cassées (30 k.) —
— de chenevis. 48 —	

COURS DES VINS (1).

BLANCS.	
Coteaux de Saumur 1861	1 ^{re} qualité 240 à 230
Id.	2 ^e id. 123 à 130
Ordin., environs de Saumur, 1861,	1 ^{re} id. 110 à "
Id.	2 ^e id. 100 à "
Saint-Léger et environs 1861	1 ^{re} id. 103 à "
Id.	2 ^e id. 100 à "
Le Puy N. Dame et environs, 1861,	1 ^{re} id. 100 à "
Id.	2 ^e id. 95 à "
La Vienne, 1861	75 à 80
ROUGES.	
Souzay et environs 1861	120 à 125
Champigny, 1861	1 ^{re} qualité 230 à "
Id.	2 ^e id. 123 à 140

Varrains, 1861	115 à 120
Bourgueil, 1861	1 ^{re} qualité 130 à "
Id.	2 ^e id. 140 à "
Restiguy 1861	155 à "
Chinon, 1861	1 ^{re} id. 110 à 120
Id.	2 ^e id. 108 à "

BOURSE DU 26 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 03 cent. — Fermé à 70 40
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 33

BOURSE DU 28 AVRIL.

3 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 70 60.
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 98 55.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

AVIS.

M. GOULARD fils, ancien huissier à Doué, désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (158)

A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

DE

BELLES ET TRÈS-VASTES CAVES

Situées rue de la Gueule-du-Loup.

S'adresser, pour les visiter, à la Fuie, même rue.

A VENDRE

DEUX

BELLES JUMENTS

Agées de 12 ans,

L'une pour la selle, l'autre pour la voiture. Elles sont susceptibles de faire de bonnes poulinières.

S'adresser, pour les voir, à la Fuie, rue de la Gueule-du-Loup.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

UNE BELLE MAISON

Située rue du Temple, n° 19,

Composée d'un vestibule, salle à manger, office, cour, écurie, salon, cave, quatre chambres à coucher, cabinets, mansardes et greniers.

S'adresser à M^h. Allain. (216)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

400 PIEDS DE CHENE

De différentes grosseurs, nouvellement abattus,

1,200 COTRETS

Et 1,500 BOURRÉES de BRUYÈRE

Le tout existant dans un bois-taillis,

Situé au canton de Laraye, près Champigny, commune de Souzay.

S'adresser, pour visiter ces bois et bourrées et traiter de gré à gré, à MM. Chatenay et Chevallier, propriétaires à Varrains, qui se trouveront à Champigny, chez M. Couteau, cabaretier, le dimanche 4 mai 1862, à dix heures du matin.

M. DURAND, notaire à Bourgueil, demande de suite UN CLERC capable. (218)

A VENDRE

D'OCCASION.

UNE TRÈS-BELLE CALÈCHE

Sortie des ateliers d'un des meilleurs carrossiers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé.

Un FONDS DE POMPIER, bien achalandé; outillage tout nouveau; loyer peu élevé et grandes facilités.

S'adresser à M. JEUNETTE, place de la Bilange.

AVIS.

M. JEUNETTE, pompier, désirant se défaire de ses marchandises, livrera à prix de facture toutes les pompes et accessoires qu'il a en magasin. — Cependant il se chargera, comme par le passé, des travaux qu'on voudra bien lui confier.

A LOUER

Un bel appartement, composé de six pièces, caves, grenier. Maison de M^{me} V^e LECHAT, rue d'Orléans, 99.

MAISON

Rue d'Orléans,

A LOUER

Présentement.

S'adresser à M. AVRILLON, qui l'occupe.

M. AVRILLON, désirant écarter toutes ses marchandises, pour cause de cessation de son commerce, vendra désormais à prix de facture.

A LOUER

VASTE TERRAIN de 1,400 mètres carrés, sur lequel on peut établir une auberge ou une maison de commerce. Le propriétaire construira, si on le désire.

S'adresser à M^r. LEROUX, notaire.

à louer

PORTION DE MAISON

Avec Jardin

Grande route du Pont-Fouchard.

S'adresser à M. GODFROY, imprimeur à Saumur, Grand rue, 4.

A LOUER

Écurie à deux chevaux, Remise et Grenier.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, 8. (584)

ON DEMANDE un APPRENTI pour la NOUVEAUTÉ, dans un chef-lieu de canton, des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UNE DOMESTIQUE de trente à quarante ans, fille ou femme veuve.

S'adresser à M^{me} MORIN, rue Beau-repaire. (176)

Entreprise BEIGNÉ et Cie.

DILIGENCE DE SAUMUR A CHOLET.

A partir du 1^{er} mai, la voiture partira de Cholet à six heures du matin, pour correspondre avec le train partant de Saumur pour Paris à onze heures cinquante minutes du matin.

Le départ de Saumur pour Cholet sera toujours à huit heures du soir, à l'arrivée du train de Paris.

BUREAUX : { A Saumur, chez M. L.-P. CHATELAIS ;
A Cholet, chez M. MOLLAY. (219)

LE VERT

DE LA PRAIRIE PONNEAU,

Près et par la Gare des Marchandises du Chemin de fer de Saumur,

SERA OUVERT LE 1^{er} MAI 1862.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert dans cette prairie, sont priées de s'adresser à M. CR. MILSONNEAU, négociant, rue Royale, à Saumur, et, sur la prairie, au sieur DEROUIN, garde.

Prix pour un mois : 25 francs, et 60 centimes pour le garde.

On paiera en entrant. (208)

M. GARREAU-MURAY,

Epicier, rue du Puits-Neuf, à Saumur.

Maison particulièrement recommandée pour l'approvisionnement des spécialités suivantes.

CAFÉ DES GOURMETS

Nous prions instamment les consommateurs de ce délicieux café, d'exiger des boîtes portant le titre de Café des Gourmets et la signature « Trebucien frères. » — Nous désavouons toutes les boîtes de fer-blanc et tous les cafés qui n'auraient pas cette signature et ce titre.

AVIS IMPORTANT.

Un demi-kilog. CAFÉ DES GOURMETS fait 50 fortes tasses. — C'est donc cinq tasses pour 52 grammes. — Une tasse de notre excellent café ne coûte par conséquent que 3 centimes. Résultats : 1^o vive et transparente coloration ; 2^o économie de moitié ; 3^o qualité hautement supérieure à celle de tous les cafés du commerce ; goût exquis ; arôme superfin.

CHOCOLAT DES GOURMETS

Nous avons fait nos CHOCOLATS pour les TROIS MILLIONS de Gourmets qui, depuis douze ans, sont fidèlement attachés à notre café. — Nos chocolats sont les plus fins, les plus hygiéniques, les plus savoureux. — Nous ne visons pas à faire leur réputation par les moyens faciles de la publicité ; une seule ambition nous guide : c'est de séduire nos trois millions de clients par la perfection et l'excellence de leurs qualités. Les plus hauts et les plus flatteurs témoignages consolident chaque jour notre succès.

TAPIOCA DES GOURMETS

Notre TAPIOCA est garanti pur du Brésil ; aucun ne peut rivaliser avec lui par la blancheur, la saveur, la pureté et ses propriétés éminemment nutritives. Les vrais Gourmets ne confondent pas notre Tapioca avec une foule de Tapiocas indigènes, de fécula, etc. — Nous déclarons le nôtre pur du Brésil et exempt de toutes pâtes étrangères. — Il est renfermé dans d'élégants cartonnages, très-commodes pour les ménages. Son prix n'en est pas plus élevé, et sa qualité est à la hauteur de son titre.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,